

MAIRIE de LE PRADET
EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS
du Conseil Municipal
de la Commune de LE PRADET

SEANCE DU 31 JANVIER 2014

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
33	33	28

N° 14-DCM-DGS-019

L'AN DEUX MILLE QUATORZE & LE TRENTE-ET-UN JANVIER à quinze heures, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Bernard PEZERY, MAIRE.

Date de convocation du Conseil Municipal : 24 janvier 2014

**OBJET DE LA DELIBERATION : AIDE TECHNIQUE EN REGIE DU CONSEIL
GENERAL – TRAVAUX PISTE C27 – COLLE NOIRE**

PRESENTS : Mmes et MM. Bernard PEZERY, Nicole VACCA, Frédéric FIORE, Michel MEYER, Emmanuelle NIGRELLI, Yves PARENT, Jacqueline BOTELLAS, Olivier DURAND, Jennifer DELI, Patrick SABETTI, Jean-Louis BARBAROUX, Catherine OLIBE, Agnès MOSCARDINI, Sandrine BOFFA-GEX, Rachel CASTELLAN, Gérard FORET, Catherine ROGHI-PELLEGRIN, Gilles RAMAGE, Jean-Claude BRONDINO, Alain BOGLIOLO, Maryse BASTOUL.

POUVOIRS : Christine MORICE à Michel MEYER
Lionel SICARD à Frédéric FIORE
Pierre CARTAL à Jennifer DELI
Charlotte BERNAT à Nicole VACCA
Paule CONFORTINI à Alain BOGLIOLO
Virginie FRANCHI à Jean-Claude BRONDINO
Roland JOFFRE à Maryse BASTOUL

ABSENTS : Hélène BISCHOFF, Roger GELY, Christian GARNIER, Josiane SICCARDI, Hervé STASSINOS

SECRETAIRE de SEANCE : Rachel CASTELLAN

=====

M. Jean-Louis BARBAROUX, Conseiller Municipal, donne lecture de l'exposé suivant :

La Colle Noire compte cinq pistes D.F.C.I. (Défense des Forêts Contre l'Incendie) qui permettent aux secours de circuler en toute sécurité à l'intérieur du massif en cas de feu de forêt. L'incendie de 2005 avait endommagé ces voies et d'importants travaux avaient été engagés par le Conseil Général du Var en 2008 et 2009 afin de les remettre en état.

La piste C 27, plus communément appelée « Pas des Gardeens », d'un linéaire de près d'un kilomètre, s'étend du parking de l'Oursinado au parking de la Mine.
Son état s'est quelque peu dégradé depuis l'intervention du Conseil Général en 2008.

Par délibération n° P67 du 5 novembre 2007, la Commission Permanente du Conseil Général a adopté le principe des aides techniques en régie pour le compte des communes. Il s'agit en effet de soutenir les communes afin d'assurer la protection des forêts contre les incendies.

La Commune du Pradet souhaiterait que le Conseil Général intervienne pour mettre la piste C 27 aux normes définies par le Guide des Equipements de Défense de la Forêt Contre l'Incendie.

Ces travaux consisteraient en :

- La création de 8 revers d'eau,
- Le curage du fossé amont,
- Le confortement du talus aval dégradé par l'érosion pluviale,
- Le reprofilage de la piste sur les 100 premiers mètres en partant de l'Oursinado.

Le Département réalise les travaux en régie et assure donc à ce titre, la mise à disposition du matériel et du personnel et la fourniture et la mise en œuvre de matériaux de voirie.

Aussi, il est proposé au Conseil Municipal :

- D'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général du Var pour la réfection de la piste C 27 au moyen de travaux en régie.

L'exposé mis aux voix est adopté à l'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Signé : Le Maire, Bernard PEZERY



Acte exécutoire en application
de l'article 2 de la loi du 2 mars 1982.

Publié le : 14 FEV, 2014

Transmis au contrôle de légalité le :

..... 14 FEV, 2014

*Le Directeur Général
des Services*

